Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250507-DE

Délibération

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric LE BRIS, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Annie LE GUERN, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT, Léna LE DU.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Claire LE FLOC'H a donné pouvoir à Valérie KERGOURLAY
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Frédéric LE BRIS
Ronan SINQUIN a donné pouvoir à Loïc COUSTANS
Marie-Laure LEVENEZ a donné pouvoir à Carine LE NAOUR

Absent(e)s sans pouvoir :

Stephan GUIVARC'H
David AUDREN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 04 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025/05/07
OBJET : Affaires foncières- Cession partielle de Park ar Feunteun à l'OPAC de Quimper Cornouaille

Monsieur le maire rappelle que la Commune d'Elliant a acquis auprès de l'EPF Bretagne, dans le cadre de la convention opérationnelle d'action foncière du 27 mai 2020, les parcelles cadastrées section AB n° 109 et AB n° 681, d'une contenance totale de 5 704 m², sises 16 rue Saint-Gilles, en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux porté par l'OPAC Quimper Cornouaille et des aménagements publics.

Afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet, la Commune et l'OPAC ont fait établir un document d'arpentage, lequel a défini un nouveau parcellaire et permis d'identifier les emprises destinées à être cédées à l'OPAC, situées dans la partie sud du tènement pour une surface totale de 2 467 m² au total. Le document de modification parcellaire est présenté en annexe.

Il est proposé de céder ces emprises à l'OPAC Quimper Cornouaille pour un montant global de 50 000 €, conformément à son projet de programme de logements.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs aux aliénations du domaine privé des communes ;

Vu la convention opérationnelle d'action foncière conclue le 27 mai 2020 entre la Commune d'Elliant et l'EPF Bretagne ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 octobre 2025 relative à l'acquisition par la Commune des parcelles AB 109 et AB 681 auprès de l'EPF Bretagne ;

Vu le document d'arpentage et le plan de division établis par géomètre-expert,

Vu le projet de programme de logements porté par l'OPAC Quimper Cornouaille sur le secteur de la

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250507-DE

rue Saint-Gilles ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 2 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la cession à l'OPAC Quimper Cornouaille des emprises foncières issues de la division cadastrale des anciennes parcelles AB 0109 et AB 0681, d'une superficie totale de 2 467 m², telles que définies au document de modification parcellaire
- Fixe le prix de vente à 50 000 €
- Dit que l'ensemble des frais liés à la vente sera à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette affaire.

POUR : 21 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Fait et délibéré en Mairie, le 11 décembre 2025,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 12 décembre 2025,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)